

## LA PROCEDURE D'ADMISSION

### Les démarches et formalités relatives à la demande d'admission

- L'éducateur référent doit avoir présenté le dispositif au jeune et à sa famille en vue d'obtenir leur adhésion.
- Envoi d'une note de situation à : [empreintes.sr@live.fr](mailto:empreintes.sr@live.fr)

Contact : M. Michel NGOH  
Tél 06 61 05 40 01

Si accord pour un accueil, la procédure de préadmission débute.

### Les démarches et formalités relatives à la pré-admission :

- 1- L'éducateur référent doit avoir défini des objectifs éducatifs.
- 2- L'ASE dont dépend le jeune doit avoir donné son accord et s'engager à prendre les frais inhérents à l'accueil. Un travailleur social référent doit être désigné si tel n'est pas le cas.
- 3- Le jeune doit être en possession d'un passeport signé et valable au moins 6 mois
- 4- La rencontre avec le jeune en présence du référent et des parents dans la mesure du possible a lieu au terme de cette procédure.

### Les démarches et formalités à remplir avant le départ :

L'accomplissement des formalités administratives relatives :

- au dossier d'admission
- aux diverses autorisations (soins et d'opérer, droit à l'image, voyage à l'étranger)
- au bilan médical (vaccinations à jour)
- à la constitution du trousseau
- à l'obtention du visa (200€ pour séjour supérieur à 3 mois). Démarche engagée par l'association auprès de l'ambassade du Cameroun à Paris.
- 8 photos d'identité (4 x 4) identiques et récentes. Les photos scannées et les photocopies ne sont pas acceptées.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité du parent ou du tuteur légal.

*Une autorisation parentale, accompagnée des pièces d'identité des parents, est exigée pour toute demande concernant un enfant mineur voyageant seul, avec l'un des parents ou accompagné.*